

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 janvier 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DEVE 42 Lancement d'un visuel « Miel de Paris » pour favoriser la vente du miel produit à Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser le dépôt d'un visuel comportant la dénomination « Miel de Paris » à l'INPI ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer un visuel comportant la dénomination « Miel de Paris » à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO